

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NB: Cette annexe est à produire et à compléter par le porteur de projet dans le cadre d'un dossier de candidature à un appel à projets FEDER-FSE.



Intitulé de l'opération	
Bénéficiaire	
N° administratif du dossier	
N° de dossier du système	
d'information	
Dates de début et de fin de	
l'opération	

Annexe 2 : Plan de financement - Ressources prévisionnelles Programmation 2014-2020

Cadre règlementaire : < FONDS >, < PROGRAMME >, < AUTORITE DE GESTION >

□ Oui

□ Non

Tableau des ressources prévisionnelles de l'opération

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Indiquer dans le tableau ci-dessous les assiettes des cofinanceurs retenues.

				A renseigner par le service instructeur (lors de l'instruction du dossier)		
Financeurs	Précisions (co-financeur, date et référence d'obtention de l'aide, rattachement au programme)	Montant (euros)	%	Assiette retenue du cofinanceur (pour proratisation éventuelle sur l'assiette de l'aide européenne)	Durée de l'opération déclarée aux cofinanceurs	
FINANCEMENTS PUBLICS						
Fonds européen (à préciser) (ex : FEDER, FSE)			-			
Autre(s) financement(s) publics (à préciser) (exemple: Etat, CTM, commune, etc)			-			
Autofinancement public*			-			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS						
FINANCEMENTS PRIVES						
Financement privé (à préciser)			-			
Autofinancement privé			-			
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES						
Apport en nature						
Recettes nettes générées par l'opération**						
Total des ressources			0,0%			

(\*) L'autofinancement est public lorsque le porteur de projet est considéré comme un organisme de droit public conformément à la règlementation en vigueur

Rappel : Vous pouvez vous rapprocher de l'autorité de gestion pour savoir si votre autofinancement est public ou privé

(\*\*) Si votre projet génère des recettes nettes et qu'il n'est pas soumis aux dérogations prévues par la règlementation européenne, et qu'un taux forfaitaire sur ces recettes d'un secteur concerné n'est pas applicable, précisez le calcul et le montant des recettes générées